SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 25 du mois de mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers municipaux présents : 12 Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 18 mai 2018

Présents:

Monsieur Gilles BILLIOT	Monsieur Olivier MANTOT
Madame Astrid COURCELLE	Monsieur Thierry ZION
Monsieur Pascal HERRERO	Madame Lorella CARPENTIER
Madame Nicole BERRUE	Monsieur Michel PILTÉ
Monsieur Michel GAUDE	Madame Patricia GAUTHIER
Madame Maryse PLANTIVEAU	Monsieur Alexis FEINARD

Absents excusés: Monsieur Michel SOUILLART donne pouvoir à Monsieur Olivier MANTOT

Madame Catherine COLAS donne pouvoir à Madame Nicole BERRUÉ Monsieur Eric DELPIVAR donne pouvoir à Monsieur Thierry ZION

Madame Astrid COURCELLE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations, concernant la numérotation de voirie et validation de motion de l'agence de l'eau.

> DELIBERATION 2018/05/25/01 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte rendu de séance du conseil municipal du 12 avril 2018.

Arrivée Monsieur Michel PILTÉ

> VENTES DE TERRAINS

DELIBERATION 2018/05/25/02 : VENTE DE TERRAIN ROUTE DE CLERY

Considérant la mise en vente d'un terrain route de Cléry, Considérant la proposition de Monsieur Matte et Madame Cimon pour l'acquisition du terrain de 438m²,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ACCEPTE la proposition d'achat de Monsieur Matte et Madame Cimon pour le terrain correspondant aux parcelles AB 174 (AB 166p) et AB 172 (AB 164p), d'une surface de 438m² pour un montant de 49 900€ ;

CHARGE, **AUTORISE ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2018/05/25/03: VENTE DE TERRAIN ROUTE DE BEAUGENCY

Considérant la mise en vente de deux terrains route de Beaugency,

Considérant la proposition de Madame Marylène Belouet pour l'acquisition d'un des deux terrains de 380m²,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ACCEPTE la proposition d'achat de Madame Marylène Belouet pour le lot n°2, correspondant à la parcelle AA67, d'une surface de 380m² pour un montant de 36 900€ ;

CHARGE, **AUTORISE ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ DELIBERATION 2018/05/25/04 : RETROCESSION CHEMIN

Vu que l'impasse de la Moïse appartient à 3 propriétaires privés riverains,

Vu que celle-ci dessert également 3 autres propriétés,

Vu que l'ensemble est géré par une servitude,

Considérant que cette zone est classée en UB au PLU et doit donc être desservie en réseaux,

Considérant la demande d'un riverain d'être raccordé au réseau du tout à l'égout

Considérant que la commune (sauf rare exception) souhaite installer ses réseaux sur le domaine public,

Considérant l'accord du premier propriétaire pour rétrocéder à l'euro symbolique sa partie de l'impasse de la Moïse,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ACCEPTE la rétrocession à la commune de l'emprise de l'impasse de la Moïse appartenant à Mr et Mme Coeuret André pour l'euro symbolique

DIT que les frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune

CHARGE, **AUTORISE ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2018/05/25/05 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE VIA LE CRST DU PAYS SOLOGNE VAL SUD : PISTES CYCLABLES

Considérant le projet de la commune de réaliser des pistes cyclables permettant aux joviciens d'éviter l'utilisation des voitures pour leurs déplacements, notamment pour emmener les enfants à l'école, au gymnase et d'accéder aux commerces du centre bourg, sans difficultés de stationnement,

Considérant le plan d'aménagement de pistes cyclables qui permettra de desservir les futurs lotissements représentant 100 habitations et permettre aux habitants d'accéder au pôle sportif, mais aussi aux commerces en toutes sécurité,

Considérant l'aménageant d'une piste cyclable en bordures de RD103, route de Beaugency pour desservir la zone d'habitat dense au Tourniquet et le parcours de santé,

Considérant l'aménagement d'une piste cyclable en bordure de RD18 Route de la Ferté pour desservir le centre bourg jusqu'aux installations sportives et une zone en construction de 61 habitations située sur le même secteur,

Considérant l'aménagement d'une piste cyclable rue du Chenil pour desservir un habitat dense avec une circulation importante qui va s'accumuler par la création d'un lotissement de 30 habitations,

Considérant que l'aménagement de ces pistes cyclables forment un réseau de circulation douce, améliorant la sécurité des usagers,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire via le CRST du Pays Sologne Val Sud pour soutenir financièrement l'ensemble du projet, au taux maximal, pour un montant de 371 983.50€ HT,

CHARGE, **AUTORISE ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ DELIBERATION 2018/05/25/06 : DECISION MODIFICATIVE N°1 budget annexe Eau et Assainissement

Considérant le Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives, Considérant les modifications nécessaires afin d'être en conformité avec la législation concernée,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

MODIFIE les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget annexe Eau et Assainissement de la façon suivante :

TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles Total FONCTIONNEMENT	0,00 € 5 000,00 €			
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000,00 €	0,00 €		
D-6068 : Autres matières et fournitures	5 000,00 €	0,00 €		
FONCTIONNEMENT				
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
Décimation	Dépenses			

▶ DELIBERATION 2018/05/25/07 : JEUX OLYMPIQUES

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la sollicitation du Conseil Départemental du Loiret afin de soutenir la candidature de Lamotte-Bevron, Considérant que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Jouy le Potier est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît;

Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris ;

Considérant que la Fédération française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe ;

Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales :

Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés ;

Considérant que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaire afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, **APPORTE** son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

CHARGE, **AUTORISE ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ DELIBERATION 2018/05/25/08 : FUSION DES CLUBS DE FOOTBALL

Considérant la volonté du FC Jouy le Potier et le C.A.C, deux associations joviciennes pratiquant du football à Jouy le Potier, de fusionner,

Considérant que le club Copains-Amis-Camaraderie n'a pas de terrain et a conventionné avec la commune pour l'utilisation de nos installations,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

VALIDE le projet de fusion présenté par les deux associations de football,

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

> <u>DELIBERATION 2018/05/25/09 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL</u>

Considérant la nécessité de mettre aux normes le réseau d'eau potable suite à la détection de Chlorure de Vinyle Monomère dans les canalisation d'eau de la Commune,

Considérant l'étude patrimoniale engagée afin de mettre en lumière les secteurs géographiques le plus impactés,

Considérant le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 1 318 000€ HT soit 1 581 600€ TTC,

Considérant l'éligibilité de ce projet à la DSIL,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré A l'unanimité,

ADOPTE le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable pour un montant de 1 318 000€ HT soit 1 581 600€ TTC avec le plan de financement ci-dessous

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Travaux	1 415 387€	1 698 464€	DSIL	600 124€	
Maîtrise d'œuvre	84 923€	101 907€	Agence de l'eau	600 124€	
			Autofinancement	300 062€	
Total	1 500 310€	1 800 372€	Total	1 500 310€	

SOLLICITE une subvention de 527 200€ au titre de la DSIL, soit 40% du montant du projet,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> <u>DELIBERATION 2018/05/25/10</u>: <u>DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE</u> POUR MISE AUX NORMES LE RESEAU D'EAU POTABLE

Considérant la nécessité de mettre aux normes le réseau d'eau potable suite à la détection de Chlorure de Vinyle Monomère dans les canalisation d'eau de la Commune,

Considérant l'étude patrimoniale engagée afin de mettre en lumière les secteurs géographiques le plus impactés, Considérant le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 1 318 000€ HT soit 1 581 600€ TTC,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au taux le plus élevé, pour la mise aux normes du réseau d'eau potable suite à l'apparition de Chlorure de Vinyle Monomère dans les canalisations d'eau de la Commune, **CHARGE, AUTORISE ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ DELIBERATION 2018/05/25/11 : NUMEROTATION DE VOIRIE

Considérant que les communes, dans le cadre de leur pouvoir de police générale, ont le pouvoir de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique (articles L121-29 et L2213-28 du code général des collectivités territoriales),

Considérant qu'à ce titre il appartient aux communes d'installer les plaques indicatrices de rues, voies, hameaux et habitations, et d'instituer une numérotation des habitations,

Considérant que l'existence d'une dénomination et d'une numérotation des voies, hameaux et habitations permet donc l'exactitude de l'adresse des envois postaux et constitue ainsi un facteur déterminant de la qualité de la distribution postale,

Considérant la convention n°9285 d'assistance d'une commune à la dénomination et à la numérotation des ses voies, hameaux et habitation signée entre La Poste et la Commune de Jouy le Potier,

Le conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité.

VALIDE le tableau présenté en annexe répertoriant le numérotage de toutes les adresses postales sur le domaine Communal.

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ DELIBERATION 2018/05/25/12 : MOTION DU COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Considérant le courriel du 25 mai 2018 envoyé par le comité de bassin Loire-Bretagne,

Considérant la motion proposée par ledit comité s'élevant contre la diminution drastique de 25% des crédits alloués à l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

Considérant les répercussions importantes que cette diminution entraine pour les mises aux normes de notre réseau d'eau potable et pour celle du traitement de nos eaux usées.

Le conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ADHERE au contenu de la motion du comité de bassin Loire-Bretagne,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire d'en informer le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire.

➤ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'Aliéner sans droit de préemption

N° 045- 175-18-F0019 : 233 rue André Vial, lot n°39

Monsieur le Maire informe :

 Que les élus ont été invité à rencontrer les entreprises candidates à la construction de la STEP, pour présenter leurs projets le 4 mai et que le cabinet Buffet a remis une analyse des offres le 18 mai. Pour peaufiner la prise de positions de chacun, Monsieur le Maire propose de visiter deux sites existants ressemblants aux propositions. Les élus seront tenus informés de ces rendez-vous dès que possible, en fonction des disponibilités des structures visitées.

Chacun peut s'exprimer sur les différentes réunions candidats, Mme Berrué, Messieurs Zion, Feinard, apportent leurs remarques.

- Que des devis ont été demandé auprès des bureaux d'études pour chiffrer la maitrise d'œuvre d'un lotissement communal d'une dizaine de lots.
- Que les rencontres joviciennes se tiennent le 23 mai 2018
- Que le marché de potiers se tiendra les 9 et 10 juin et les élus sont sollicités pour l'installation et le rangement. Dans la mesure où cette animation est de compétence, ils seront sollicités pour donner leurs disponibilités.

Monsieur Feinard demande si le chemin de la giraudière peut-être emprunté à présent. Monsieur Billiot répond que les actes notariés ont été signés et que l'emprise du chemin appartient à présent à la commune.

Dates à retenir :

• Conseils municipaux : 06 juillet, 14 septembre, 26 octobre et 07 décembre à 20h30

• Réunion publique : 16 novembre

Annexe n°1

Complément d'adresse : Bâtiment,	N° référence			n° dossier
Entrée	cadastrale	N°	Libellé voie	guichet
	AC 38	35	rue des sarments	6655
	AC 25	40	rue des sarments	6655
	AC 26	44	rue des sarments	6655
	AC 37	77	rue des sarments	6655
	AC 27	80	rue des sarments	6655
	AC 36	81	rue des sarments	6655
	AC 28	84	rue des sarments	6655
	AC 29	100	rue des sarments	6655
	AC 30	110	rue des sarments	6655
	AC 31	114	rue des sarments	6655
	AC 32	160	rue des sarments	6655
	AC 33	164	rue des sarments	6655
	AC 35	171	rue des sarments	6655
	AC 34	180	rue des sarments	6655
	AC 42	200	rue des sarments	6655
	AC 42	205	rue des sarments	6655
	AC 42	209	rue des sarments	6655
	AC 42	210	rue des sarments	6655
	AC 42	214	rue des sarments	6655
	AC 42	220	rue des sarments	6655
	AC 42	224	rue des sarments	6655
	AC 42	230	rue des sarments	6655
	AC 42	234	rue des sarments	6655
	AC 42	250	rue des sarments	6655
	AC 42	254	rue des sarments	6655
	AC 42	269	rue des sarments	6655
	AC 42	270	rue des sarments	6655
	AC 42	273	rue des sarments	6655

	AC 42	274	rue des sarments	6655
	AC 38	290	rue des sarments	6655
	255	587	route d'orléans	6722
	B 163 (BAL: B 444)	1284	route d'orléans	6722
	·	+		
	A 194 (BAL:A 601)	2165	route d'orléans	6722
	A 193 (BAL:A 601)	2167	route d'orléans	6722
	A 189 (BAL:A 601)	2169	route d'orléans	6722
	B 190 (BAL: B 422)	2460	route d'orléans	6722
	B 190 (BAL: B 422)	2462	route d'orléans	6722
	200	2820	route d'orléans	6722
	B 638	3042	route d'orléans	6722
	B 638	3046	route d'orléans	6722
			impasse de la	
	994	210	giraudière	7791
	C 24C (DA) C24C)	725	impasse de la	7704
	C 316 (BAL: C316)	735	giraudière	7791
	C 288 (BAL: C293)	780	impasse de la giraudière	7791
	C 200 (BAL. C293)	760	impasse de la	7791
	C 288 (BAL: C293)	782	giraudière	7791
	155	1	château le lude	9129
	149	2	château le lude	9129
	150	3	château le lude	9129
	151	4	château le lude	9129
LA CHARDONNIERE		+		
LA CHARDONNIERE	359 (BAL: AK54)	1062	route de la ferté	9204
LA CHARDONNIERE	355 (BAL: AK54)	1064	route de la ferté	9204
LA VINETTERIE	B 85	1401	route de la ferté	9204
LE MARMANTEAU	B812	1501	route de la ferté	9204
BEAU DESIR	B78	1571	route de la ferté	9204
BEAU SEJOUR	C 309	1818	route de la ferté	9204
LA GRACE DE DIEU	B 75	1819	route de la ferté	9204
LA MERCERIE	B 73	1855	route de la ferté	9204
LES GRANDS COUDREAUX	B 68	2321	route de la ferté	9204
LES GRANDS COUDREAUX	B 68	2323	route de la ferté	9204
NOTRE-DAME DES BRUYERES	B 34	2413	route de la ferté	9204
LES CEDRES	B 334	2521	route de la ferté	9204
LA PETITE BROSSE	C 339	2780	route de la ferté	9204
LA MORINIERE	C 962 (BAL: C 965)	2866	route de la ferté	9204
LA MORINIERE	C 964	2868	route de la ferté	9204
L'ESPERE	B 517	3033	route de la ferté	9204
LE PETIT BOIS	B 259 (BAL: B 264)	3749	route de la ferté	9204
SEVIGNE	B 604	3941	route de la ferté	9204
SEVIGNE	B 605	3967	route de la ferté	9204
BELLEVUE	B 39	645	route de bel air	9208
BELLEVUE	B 627 (BAL: B 628)	650	route de bel air	9208
BELLEVUE	B 626 (BAL: B 628)	660	route de bel air	9208
BELLEVUE	B 39	665	route de bel air	9208
BELLEVUE	B 629	690	route de bel air	9208

9208 9208 9208 9208 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211
9208 9208 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211
9208 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211
9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211
9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211
9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211
9211 9211 9211 9211 9211 9211 9211
9211 9211 9211 9211 9211 9211
9211 9211 9211 9211 9211
9211 9211 9211 9211 9211
9211 9211 9211 9211
9211 9211
9211 9211
9211
9211
9211
9214
9214
9214
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9215
9238
9238
9238
9238
9238
9245
9245
9245
9245 9245

LA RABONNIERE	C 234 (BAL: C 233)	3735	route de vignelles	9245
LA RABONNIERE	C 230 (BAL: C233)	3737	route de vignelles	9245
LA VIGNE DE VIGNELLES	C 218	4345	route de vignelles	9245
CHÂTEAU VIGNELLES	C 770	144	chemin des étangs	9259
CHÂTEAU VIGNELLES	C 778	151	chemin des étangs	9259
LE CLOS VIGNELLES	C 777	265	chemin des étangs	9259
LA BICHARDIERE	AM 31 (BAL: AM26)	410	route de Ligny	9261
LE CASTEL ETOILE	C 475 (BAL: C 473)	913	route de ligny	9261
L'ETOILE	D 781 (BAL: D404)	1026	route de ligny	9261
L'ETOILE	D 221 (BAL: D404)	1028	route de ligny	9261
L'ETOILE	D 266 (BAL: D404)	1030	route de ligny	9261
L'ETOILE	D 219 (BAL: D404)	1032	route de ligny	9261
LES ESSARTS	C 461 (BAL: C 453)	2035	route de ligny	9261
LA JUMELLERIE	D684	2284	route de ligny	9261
CHATEAU DU LUDE	C155	1	RD61	9261
CHATEAU DU LUDE	C150	2	RD61	9261
CHATEAU DU LUDE	C150	3	RD61	9261
CHATEAU DU LUDE	C150	4	RD61	9261
CHATEAU DU LUDE	C157	5	RD61	9261
PETIT CHEVIGNY	C 421 (BAL: C 557)	937	rue des ormeteaux	9309
	C 434 (BAL: C 675)	1387	rue des ormeteaux	9309
	C 579 (BAL: C 675)	1389	rue des ormeteaux	9309
	AK229	11	rue André Vial	24296
	AK229	21	rue André Vial	24296
	AK229	31	rue André Vial	24296
	AK206	51	rue André Vial	24296
	AK207	100	rue André Vial	24296
	AK139	110	rue André Vial	24296
	AK138	114	rue André Vial	24296
	AK137	144	rue André Vial	24296
	AK136	148	rue André Vial	24296
	AK135	154	rue André Vial	24296
	AK134	156	rue André Vial	24296
	AK133	160	rue André Vial	24296
	AK209	183	rue André Vial	24296
	AK211	187	rue André Vial	24296
	AK132	190	rue André Vial	24296
	AK212	191	rue André Vial	24296
	AK213	194	rue André Vial	24296
	AK227	233	rue André Vial	24296
	AK130	234	rue André Vial	24296
	AK226	237	rue André Vial	24296
	AK129	238	rue André Vial	24296
	AK225	245	rue André Vial	24296
	AK128	248	rue André Vial	24296
	AK224	249	rue André Vial	24296
	AK 127	260	rue André Vial	24296
	AK126	264	rue André Vial	24296

	AK125	284	rue André Vial	24296
	AK124	288	rue André Vial	24296
	AK123	292	rue André Vial	24296
	AK223	293	rue André Vial	24296
	AK223	301	rue André Vial	24296
	AK221	305	rue André Vial	24296
	AK122	320	rue André Vial	24296
	AK220	333	rue André Vial	24296
	AK219	337	rue André Vial	24296
	AK121	340	rue André Vial	24296
	AK120	344	rue André Vial	24296
	AK218	347	rue André Vial	24296
	AK119	374	rue André Vial	24296
	AK118	378	rue André Vial	24296
	AK155	408	rue André Vial	24296
	AK154	412	rue André Vial	24296
	AK153	430	rue André Vial	24296
	AK152	434	rue André Vial	24296
	AK151	438	rue André Vial	24296
	AK150	458	rue André Vial	24296
	AK199	462	rue André Vial	24296
	AK198	476	rue André Vial	24296
	AK197	480	rue André Vial	24296
	AK217	587	rue André Vial	24296
	AK216	591	rue André Vial	24296
	AK215	595	rue André Vial	24296
	AK214	597	rue André Vial	24296
	AK200	600	rue André Vial	24296
	AK201		rue André Vial	24296
	AK202	622	rue André Vial	24296
	AK210	651	rue André Vial	24296
	AK203	652	rue André Vial	24296
	AK203	655	rue André Vial	24296
	AK206 AK204	656	rue André Vial	24296
	AK205	81	rue André Vial zone d'activité de la	24296
	AH 234	7	Poterie	24302
	A11 234	'	zone d'activité de la	27302
	AH 234	8	Poterie	24302
			zone d'activité de la	
	AH235	10	Poterie	24302
			zone d'activité de la	
	AH 235	11	Poterie	24302
			zone d'activité de la	
	AH 235	12	Poterie	24302
LA TOUCHE	A 331 (BAL: A615)	1630	route de Beaugency	76248
LA VENOTIERE	A 188 (BAL: D750)	1895	route de Beaugency	76248
LA GOUJONNIERE	A 97 (BAL: A604)	2708	route de Beaugency	76248
LA HARANCHERIE	D 308 (BAL: D314)	3153	route de Beaugency	76248

LE PETIT PORDAY	A 113 (BAL: A121)	3244	route de Beaugency	76248
LA BONNIERE DE MONTOUR	D 803	3677	route de Beaugency	76248
LA BONNIERE DE MONTOUR	D 803	3679	route de Beaugency	76248
MONTOUR	A 533	4012	route de Beaugency	76248
MONTOUR	A 533	4014	route de Beaugency	76248
MONTOUR	A 533	4016	route de Beaugency	76248
FERME DE MONTOUR	D 298	4071	route de Beaugency	76248
CHÂTEAU DE MONTOUR	A 151 (BAL: A729)	4144	route de Beaugency	76248
CHÂTEAU DE MONTOUR	A 151 (BAL: A729)	4454	route de Beaugency	76248
CHÂTEAU DE MONTOUR	A 151 (BAL: A729)	4467	route de Beaugency	76248